



Décision n° 291/2024  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- une convention de stage avec :
  - o le Lycée Jean Errecart de de Saint Palais (64) et madame GROUSSIN Flavie du 5 au 6 août 2024 au Pôle nature de Vitrezay,
  - o le Lycée La Salle Saint Antoine de Bois et :
    - monsieur HUSSON Dorian du 28 octobre au 15 novembre 2024 au service Entretien des Rivières,
    - monsieur GIRARD Dylann du 28 octobre au 16 novembre 2024 au service Entretien des Rivières,
- une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec :
  - o SOTEC d'Orignolles et monsieur PARAGE Alexandre du 8 au 12 juillet 2024,

Fait à Jonzac,

Le

08 JUIL. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON